

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 56
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 28 septembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 23 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS EDOUARD BOS ; MICHEL JORCIN

POUVOIRS :MICHEL JORCIN A STEPHANE GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement conventions pluriannuelles de pâturage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les délibérations n°36 et 37 du 17 novembre 2016 par lesquelles il avait été décidé de proposer aux actuels bénéficiaires des alpages communaux de transformer les baux en cours (non valables au regard de la réglementation d'après la Fédération des alpages de l'Isère FAI) en conventions pluriannuelles de pâturage.

Ces projets de conventions ont été rédigés et proposés à la signature des bénéficiaires, mais n'ont jamais été retournées signées à la Commune.

Suite à d'autres discussions avec la FAI et la Commune d'Ornon au sujet de l'alpage du Grand Galbert, il est proposé de réactualiser la convention pour la location de l'alpage du Grand Galbert.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de reporter la délibération et de convoquer le président du groupement du Grand Galbert ainsi que les éleveurs concernés, afin d'établir la convention pluriannuelles.

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

